
Protection des défenseurs des droits humains
Renforcer la protection des défenseurs des droits humains les plus
à risque (phase 3)
Termes de référence pour une évaluation finale [SEPTEMBRE 2025]

Le dossier de réponse doit comprendre :

Une offre technique composée d'une note de compréhension des TDR, d'un exposé de la démarche méthodologique, d'un chronogramme d'exécution de la mission et des références du/des consultant(s) (CV détaillé).

Une offre financière détaillée.

Les offres doivent être adressées avant le 15 octobre 2025 à hgabbero@fidh.org, mcabaup@fidh.org et fvidal@fidh.org avec pour objet : « Offre évaluation Défenseurs ».
Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un courriel à ces mêmes adresses.

Septembre 2025

I Présentation générale de l'évaluation du projet « Protection des défenseur.es des droits humains »

I.1 Présentation de la FIDH (www.fidh.org)

La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) est une organisation non-gouvernementale fédérative, dont la vocation est d'agir concrètement pour le respect de tous les droits humains. Dans son action, elle s'appuie sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme et sur les autres instruments internationaux de protection de ces droits.

La FIDH a été créée en 1922 par quelques organisations de défense des droits humains. Elle en fédère aujourd'hui 188 dans 116 pays.

Les priorités d'action de la FIDH s'orientent pour autour de trois axes : les libertés, l'égalité et la responsabilité. L'action de la FIDH vise ainsi à promouvoir des environnements politiques, judiciaires et législatifs qui permettent d'exercer et de revendiquer les libertés fondamentales garanties par les instruments internationaux et régionaux de protection des droits humains.

A cette fin, la FIDH poursuit une intense mobilisation pour la protection de celles et ceux qui défendent les droits humains en continuant d'adapter ses modalités d'action face aux nouvelles formes de menaces, d'attaques et de harcèlements dont elles et ils sont l'objet. Le renforcement du pouvoir d'agir et d'influence des défenseur.es des droits humains est tout aussi primordial pour obtenir des améliorations en matière de protection des droits humains.

I.2 Genèse et contexte du projet

Le projet à évaluer est un projet qui s'inscrit dans le prolongement d'un projet né en 2016, pour la protection des défenseur.es des droits humains. Grâce au concours de l'Agence française de développement, il a fait l'objet de deux phases précédentes de chacune 3 ans, ayant chaque fois fait l'objet d'une évaluation finale externe. Il s'agit aujourd'hui d'évaluer la dernière phase, la phase 3, couvrant la période allant du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2025.

Le périmètre géographique a évolué depuis ces dernières années. Grâce à la phase 2, un site dédié à l'Observatoire pour la protection des défenseur.es (www.observatoryfordefenders.org) a par ailleurs été développé afin de donner une meilleure visibilité aux mobilisations menées par la FIDH, en partenariat avec l'OMCT, et les organisations membres concernées de défense des droits humains, pour la libération des défenseur.es en détention arbitraire ou pour l'amélioration des situations de défenseur.es à risque.

La phase 3 adresse un double enjeu, dans le cadre de l'« Observatoire pour la protection des défenseur.es des droits humains » : renforcer la protection holistique en faveur des défenseur.es les plus à risque dans des situations d'insécurité et d'urgence et renforcer leur pouvoir d'action et d'influence pour préserver leur capacité d'action et/ou lutter contre les mesures restreignant cette capacité d'action.

I.2.1 Éléments relatifs au contexte global des défenseur.es (phase 3)

Alors qu'en 2023, le 25ème anniversaire de la Déclaration de l'ONU sur les défenseur.es des droits humains a été célébré, l'espace d'action de ces dernier.es et, plus généralement, l'espace de la société civile, se sont considérablement rétrécis dans un grand nombre de pays, y compris au sein de démocraties, sur fond de crise sanitaire mondiale, situations de conflits, violence politique, montée des populismes, nationalismes et extrémismes (y compris religieux).

Ces restrictions se sont accompagnées d'une augmentation de cas de harcèlement contre les défenseur.es des droits humains et étendues ces dernières années aux espaces numériques, que ce soit via la surveillance en ligne ou le contrôle croissant des informations publiées sur internet.

Dans de tels environnements, les campagnes de diffamation et diffusions de fausses nouvelles sont souvent légion, présentant les défenseur.es tour à tour comme des « ennemis de l'intérieur », des « agents étrangers », des « criminels », des « traîtres » ou encore des « terroristes ». Cela va souvent de pair avec des restrictions plus structurelles à l'action des défenseur.es et ONG, via l'adoption de lois portant atteinte aux libertés de réunion, de manifestation pacifique, d'expression, d'association, ou l'utilisation de lois antiterroristes et relatives à la sécurité nationale. Ces lois peuvent être utilisées pour détenir arbitrairement les défenseur.es, restreindre leur liberté de mouvement, les harceler sur le plan judiciaire et administratif, couper les sources de financement de leurs organisations, dans le but d'affaiblir ou d'anéantir leurs capacités d'action. Par ailleurs, la surveillance, y compris en ligne, et l'utilisation des données personnelles, sont fréquemment utilisées à des fins de répression. À cela s'ajoute l'accroissement, dans certains pays, des actes de torture contre les défenseur.es, ainsi que des assassinats en lien notamment avec le crime organisé, notamment en Amérique latine. Enfin, dans les pays en proie à des régimes totalitaires, la défense des droits humains est quasiment, voire totalement, impossible, obligeant de plus en plus les défenseur.es à la clandestinité ou à l'exil.

Ces différents contextes affectent les défenseur.es dans toutes les régions : parmi elles et eux, certain.es défenseur.es continuent d'être particulièrement réprimé.es, à l'instar des défenseur.es du droit à la terre et à l'environnement, confronté.es à une violence constante. En outre, les défenseur.es des droits des femmes et des personnes LGBTIQ+ sont de plus en plus discrédité.es, stigmatisé.es, criminalisé.es et harcelé.es dans un contexte de montée en puissance de mouvements anti-droits et anti-genre qui remettent en cause l'universalité des droits humains.

Enfin, les récentes coupes de l'aide publique au développement de USAID et d'autres coopérations, dont la France, mettent les DDH de plus en plus en difficultés sur le plan financier.

I.2.2 Les éléments internes à la FIDH

Au sein de la FIDH, ce sont les organisations membres qui orientent l'action de la FIDH. Ainsi, le Congrès de la FIDH réunit ses 188 membres tous les 3 ans afin de définir notamment les grandes orientations stratégiques. Le Congrès de la FIDH de 2022 a permis d'orienter la Stratégie 2023-2030 de la FIDH et de réaffirmer la priorité stratégique de promouvoir la protection et le renforcement du pouvoir d'agir des défenseur.es des droits humains, qui est déclinée de façon opérationnelle dans la présente phase à évaluer.

La FIDH a développé et dispose de plusieurs modes d'action pour répondre aux besoins et particularités de chaque défenseur.e. Ceux-ci incluent notamment la publication d'alertes urgentes en plusieurs langues (appels urgents, communiqués de presse, lettres ouvertes ou fermées aux autorités), la documentation des violations (missions internationales d'enquête), l'analyse des causes et la formulation de recommandations aux acteurs de changement, le soutien matériel direct (assistance matérielle, relocalisation, observation judiciaire, mission de défense, mission de solidarité), la mobilisation des organisations inter-gouvernementales (saisine des mécanismes, activités de plaidoyer direct, et activation des recours judiciaires ou quasi-judiciaires, et de l'opinion publique (actions de visibilité). L'utilisation de ces outils, seule ou combinée, permet de renforcer la solidarité avec les défenseur.es et d'améliorer leurs conditions de travail.

I.2.3 Événements utiles à la compréhension du contexte de mise en œuvre du projet

S'agissant des synergies, depuis le début du projet en 2016, la FIDH a connu une visibilité accrue comme acteur de la protection des défenseur.es en danger grâce à sa participation au consortium ProtectDefenders.eu qui rassemble 12 ONG sur la protection des défenseur.e.s, à des consortium « pays » spécifiques créés dans ce cadre (Turquie, Afghanistan), mais aussi aux activités de la Plateforme droits humains (PDH), qui rassemble aujourd'hui 24 ONG de défense des droits humains basées en France. La FIDH et ses partenaires ont observé l'impact des crises ou de certains incidents sur le volume de sollicitations, par exemple en Afghanistan, en Russie, en RDC, etc.

II Le projet « Protection des défenseurs des droits humains » : objectifs, partenariats, enjeux

Objectif global : Renforcer la protection des défenseur.es des droits humains les plus à risque.

Objectif(s) spécifique(s) :

OS1 - Protéger les défenseur.es des droits humains à risque, c'est-à-dire en situation d'insécurité ou de répression.

OS2 - Renforcer le pouvoir d'action des défenseur.es des droits humains vulnérables et la visibilité de leur action.

Bénéficiaires/public cible :

Le projet vise les défenseur.e.s les plus à risque, c'est-à-dire ceux en situation d'insécurité physique ou juridique et/ou dont le travail est entravé par les autorités ou des groupes d'intérêts privés, armés ou non. La FIDH réagit aux sollicitations de ses membres ou d'acteurs externes, mais ne cherche pas, activement, à viser un groupe en particulier. En revanche, la FIDH coordonne son action en matière d'assistance matérielle avec les autres ONG du secteur, membres du consortium ProtectDefenders.eu, pour répondre aux cas pour lesquels son action aura le plus de valeur ajoutée ce qui est un gage de pertinence et d'efficacité.

Durée totale du projet : 36 mois, du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2025

Le projet sur 36 mois dispose d'un budget de 1 417 000 € euros. Le montant financé par l'AFD est de 850 000 euros.

II.1 Les enjeux et activités du projet

Les activités du projet ont été déclinées autour de 2 axes stratégiques correspondant aux principaux objectifs spécifiques visés et aux résultats attendus

Objectif spécifique 1	Objectif spécifique 2
Les défenseur.es des droits humains à risque, c'est-à-dire en situation d'insécurité ou de répression, sont protégé.es.	Les défenseur.es des droits humains et leurs organisations bénéficient de mesures de renforcement de leur pouvoir d'action et d'influence, et d'un renforcement de la visibilité de leur action.
Résultats attendus	Résultats attendus
R1 : Les défenseur.es des droits humains en situations d'insécurité ou de répression, c'est-à-dire de détention arbitraire ou harcelé.es voient leurs situations améliorées.	R3 : Les organisations locales de défense des droits humains sont renforcées dans leur pouvoir d'agir et d'influer.
R2 : Les acteurs de protection des défenseur.es agissent en faveur des défenseur.es en danger.	R4 : Le rôle positif des défenseur.es et la légitimité de leur travail sont promus et reconnus auprès des citoyen.nes des décideurs et des médias.

Activités	Activités
A1.1 - Gérer un fond de subventions d'urgence pour au moins 65 défenseur.es en danger ;	A3.1 - Organiser 3 ateliers d'échanges d'expériences ;
A1.2 - Soutenir la production d'une documentation quotidienne au moyen d'un mécanisme d'alertes urgentes ;	A3.2 - Organiser un atelier de capitalisation transrégional ;
A1.3 - Organiser 15 missions d'observation judiciaire, d'information, ou d'urgence ;	A3.3 - Octroyer des subventions de renforcement des capacités ;
A2.1 - Organiser 3 missions internationales d'enquête (y compris à distance) ;	A4.1 - Déployer une campagne de mobilisation globale sur l'action et la situation des défenseur.es ;
A2.2 - Produire des rapports d'enquête et un document stratégique ;	A4.2 - Publication annuelle de l'index de persécutions des défenseur.es dans le monde, à partir de la base de données de l'Observatoire ;
A2.3 - Adresser 3 saisines auprès de mécanismes judiciaires ou quasi-judiciaires, aux niveaux national, régional et/ou international ;	A4.3 - Animation d'une base de données publique liée à un site internet de l'Observatoire sur la situation des défenseur.es.
A2.4 - Organiser des réunions de plaidoyer national ou international, et des réunions de coordination stratégique ;	

II.2 Partenaires, co-porteurs et acteurs bénéficiaires de l'action

Plusieurs structures ont été impliquées dans la mise en œuvre du projet. La FIDH est un mouvement fédéraliste en interaction constante avec ses organisations membres et des organisations partenaires et dans le cadre de ce projet, nombreuses OSC locales ont été activement impliquées. La mise en œuvre du projet a permis le renforcement des liens avec des défenseur.e.s et organisations thématiques dans un certain nombre de pays via des subventions de mise en sécurité (physique et organisationnelle) ou des subventions de renforcement des capacités.

Durant la mise en œuvre du projet, les partenaires d'implémentation et la FIDH ont observé une coopération accrue. Cela a déclenché une multiplication des opportunités partenariales.

Le projet a été mis en œuvre en partenariat avec l'OMCT, dans le cadre d'un partenariat de longue date sous l'ombrelle de l'Observatoire pour la protection des droits humains. Les activités du projet ont donc été mises en œuvre grâce à une concertation avec un réseau de quelques 460 ONG locales membres de la FIDH et / ou de l'OMCT (voir le site www.observatoryfordefenders.org).

III- Objectifs, méthodologie, calendrier de l'évaluation

III.1 Les objectifs de l'évaluation

Cette évaluation externe finale est contractuelle et a été prévue dès la conception du projet. Elle doit permettre aux différentes parties prenantes et aux partenaires techniques et financiers de disposer d'un avis externe sur la conduite du programme, ses réussites et ses faiblesses et les pistes d'amélioration et

d'approfondissement, notamment en lien avec une Convention partenariat programme (CPP), comportant une entrée thématique sur les défenseur.es des droits humains, et qui prendra la relève à partir d'octobre 2025.

Cette évaluation doit permettre, à travers les outils méthodologiques proposés par l'équipe d'évaluation et suivant les critères d'évaluation du CAD de l'OCDE « pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité » d'atteindre quatre objectifs :

Objectif N°1 : Analyser la cohérence et la pertinence des objectifs, des modalités opérationnelles et des résultats attendus.
• Évaluer la pertinence et la cohérence de la logique d'intervention/théorie du changement pour le projet dans son ensemble et pour chacun des deux axes. • Analyser la pertinence du dispositif mis en place pour protéger les défenseur.es victimes de harcèlement et de répression (documentation, alerte, soutien) et renforcer le pouvoir d'action des DDH et leur adéquation aux besoins et attentes des bénéficiaires. • Apprécier le niveau d'appropriation des activités et démarches par les différentes parties impliquées (institutions, défenseur.es, partenaires et parties prenantes).
Objectif N°2 : Évaluer qualitativement et quantitativement la mise en œuvre du projet : appréciation des résultats par rapport aux objectifs et moyens mis en œuvre dans les 2 axes du projet.
• Analyser le niveau de réalisation des activités prévues et l'atteinte des résultats tels que définis dans le cadre logique. Présenter les forces et faiblesses du projet et tirer les enseignements des réussites et difficultés/résistances éventuelles. • Évaluer les résultats obtenus au regard des moyens humains et financiers mis en œuvre. • Apprécier les résultats du soutien des défenseur.es en termes de réactivité, construction de solutions et outils adaptés au contexte et aux enjeux locaux et compte tenu des procédures de conformité de l'AFD. • Apprécier les résultats et impacts en termes de renforcement du pouvoir d'action et du pouvoir d'influence des DDH. • Identifier les résultats / impacts inattendus du projet sur les bénéficiaires directs et indirects.
Objectif N°3 : Apprécier les relations partenariales entretenues avec l'OMCT dans le cadre de l'Observatoire dans le cadre du projet, et avec ProtectDefenders
• Identifier les complémentarités et points de divergence éventuels entre les parties prenantes • Apprécier l'intérêt des différents partenaires pour le projet, leur complémentarité et la pérennité de leur engagement. • Analyser l'impact du projet sur les pratiques et points de vue des parties prenantes et plus largement sur l'écosystème de protection des défenseur.es. • Identifier les inflexions éventuelles et proposer des pistes pour consolider ces partenariats (notamment dans le cadre de l'après-projet, cf. Objectif N°4).
Objectif N°4 : Analyser la pérennité des actions et formuler des recommandations pour l'après-projet
• Apprécier la démarche de pérennisation des dispositif de soutien aux défenseur.es en danger et mesurer les résultats atteints et potentiels et formuler des recommandations la poursuite sur le long terme. • Tirer des enseignements à partir des constats de cette phase 3, et émettre des recommandations pour l'après-projet.

III.2 Méthodologie proposée pour l'évaluation

L'évaluation s'appuiera sur une revue documentaire (document de projet, rapports d'activités et tableaux de suivi, politiques sectorielles, Stratégie de la FIDH, évaluations précédentes), des entretiens avec l'équipe projet et les partenaires et des informations recueillies sur le terrain.

L'équipe d'évaluation, tout en adoptant une démarche d'animation concertée (entretiens individuels),

devra confronter et trianguler les différents points de vue ainsi que les discours et les pratiques des acteurs, de manière à garantir la pertinence des conclusions et recommandations.

La mission d'évaluation se déroulera en trois phases :

Phase 1 : Cadrage méthodologique à partir de la lecture de la documentation relative au projet

A partir de la consultation de la documentation disponible sur le projet et son contexte, ainsi que d'une première série d'entretiens avec les équipes impliquées dans la mise en œuvre du projet, l'équipe d'évaluation approfondira sa compréhension du projet et procédera à un cadrage méthodologique. La note de cadrage méthodologique devra être présentée à la FIDH pour validation.

Phase 2 : Collecte des données et enquête auprès des parties prenantes

La mission procédera ensuite au recueil des données sur le terrain ou en distanciel (pays représentatifs sur 5 zones : Amérique Latine, Afrique, Afrique du Nord et Moyen-Orient, Asie, EEAC) en rencontrant les différents acteurs et parties prenantes du projet (professionnels, OSC locales, bénéficiaires, défenseurs etc.).

La mission intègre aussi une phase de collecte de données sur un ou deux pays (via des entretiens), en visant par exemple la région Afrique subsaharienne et/ou la région Afrique du Nord / Moyen-Orient avec les partenaires financiers et stratégiques. Cette étape peut se dérouler en présentiel ou en distanciel.

Phase 3 : Restitution

Les évaluateurs feront une première restitution rapide immédiatement après leurs investigations sur le terrain et à distance si les conditions ne le permettent pas. Les recommandations proposées et les observations de la FIDH seront intégrées dans un rapport provisoire qui sera présenté dans le cadre d'un atelier. Le rapport définitif sera ensuite produit en tenant compte des éventuelles remarques faites dans le cadre de la restitution. Cette restitution finale pourra être partagée également avec l'AFD.

III.3 Budget

Le budget disponible pour cette prestation est de 25 000 euros TTC

III.4 Calendrier suggéré pour l'évaluation

- Préparation de la mission et briefing avec la FIDH à Paris
- Collecte de données : mission terrain ; consultations et interviews en distanciel ; élaboration des notes préliminaires
- Restitution (à chaud) à Paris avec la FIDH et ses partenaires
- Préparation du rapport provisoire
- Rédaction et validation du rapport final

Période de l'évaluation : octobre 2025-février 2026

- Signature du contrat : 22 octobre 2025
- Réunion de Kick off pour le cadrage de la mission : 4 novembre 2025
- Préparation de la note méthodologique : 4 au 12 novembre 2025
- Validation de la note méthodologique : 13 au 20 novembre 2025
- Préparation de la phase de collecte de données : 21 novembre au 28 novembre 2025

- Missions sur le terrain et/ou collecte de données à distance : 1er décembre au 12 décembre 2025
- Restitution à chaud des premières observations post phase de collecte : 15-16 décembre 2025
- Collecte de données complémentaires (optionnel en fonction du besoin) : 17 décembre 2025 au 9 janvier 2026
- Restitution provisoire et rapport provisoire (en présence du bailleur) : semaine du 15 janvier 2026
- Envoi pour validation du rapport final : 1er février 2026
- Finalisation et validation du rapport final : semaine du 23 février 2026

IV Modalités pratiques, livrables, contacts, procédure de sélection

IV.1 Profil des candidats

Une équipe de deux consultant(s) ayant des :

- Expérience et expertise en suivi-évaluation de programmes et projets, en particulier dans le domaine de la solidarité internationale et des droits humains.
- Expertise et expériences sur les thématiques des droits humains, des défenseur.es des droits et de la démocratie et l'État de droit. Une expérience de l'approche mondiale de promotion et protection des droits humains et du travail en réseaux serait un plus
- Connaissances en matière de théorie du changement et de l'approche genre dans les projets
- Expérience avérée en termes d'animation, d'intelligence collective et de conduite d'entretiens
- Expériences d'analyse des partenariats multi-acteurs
- Bonne capacité de synthèse et aisance rédactionnelle en français et en anglais ; la connaissance de l'espagnol/Arabe/Russe est un fort atout.

IV.2 Articulation Consultant/Coordinateur du projet

Le coordinateur du projet sera le principal interlocuteur de l'équipe de consultants durant la durée de l'évaluation (mise à disposition des ressources, validation de la note méthodologique, calendrier, etc.). Pendant la mission de terrain, l'équipe d'évaluation sera responsable de l'animation. Les point focaux FIDH et OMCT sur terrain seront leurs principaux interlocuteurs pour transmettre les informations utiles, organiser les entretiens et les focus group, faciliter la logistique, etc. Un comité de pilotage de l'évaluation sera mis en place à la FIDH.

IV.3 Livrables attendus

Livable 1. Au début de la mission : une offre méthodologique (8 p. maximum) comprenant une note de cadrage (4 p.) et répondant aux attentes exprimées dans ces TDR.

Livable 2. Un rapport d'évaluation en version informatique (50 pages) : une 1ère version provisoire à soumettre à la FIDH après la mission de terrain et une version finale en fin de processus qui intégrera les remarques des parties prenantes.

Livable 3. A la fin, une synthèse (5 à 8 pages maximum) en français et en anglais

Livable 4 : Un outils de restitution visuel (power point) résumant les principales recommandations.

IV.4 Procédure pour déposer une offre, modalités d'évaluation

Les offres doivent être envoyées avant le 15 octobre 2025 à hgabbero@fidh.org, mcabaup@fidh.org et fvidal@fidh.org avec pour objet : «*Offre évaluation Défenseurs* ».

Elles devront comprendre :

- Une offre technique comprenant :
 - Une note de compréhension des TDR ;
 - Une note de présentation de l'équipe de consultant.es soulignant son expertise et son adéquation avec la prestation ;

- Une note présentant les différentes étapes de la démarche d'évaluation avec, pour chaque étape, les livrables envisagés (type, contenu).
- Une offre financière détaillée libellée en euros TTC faisant apparaître le nombre de jours et l'ensemble des rubriques, coûts unitaires, nombre d'unités, etc.

Les offres seront évaluées techniquement selon la grille suivante.

Critère d'évaluation	Pondération
Compréhension des TDR et pertinence de la méthodologie proposée	40 %
Expérience et expertise de l'équipe de consultants (droits humains, évaluation, partenariats)	35 %
Pertinence du calendrier et adéquation des livrables proposés	25 %

Si les offres reçues rentrent toutes dans l'enveloppe disponible, la meilleure proposition technique sera retenue.